

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur OLLIVIER Laurent, en l'absence de Monsieur Jean-Marc JOUNIER Le Maire.

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Membres présents : 12 / 22 et ayant pris part au vote 19 / 22

Adjoints : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie,

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme DENIS Fabienne, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien

Absents excusés ayant donné pouvoir : 7 / 22

Le Maire, M. JOUNIER Jean-Marc a donné pouvoir à Mme CARGOUËT Valérie ; Mme MARTIN Isabelle a donné pouvoir à M. TALEUX Sébastien ; M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à M. LUNEAU Christian ; M. MÉRIODEAU Gilles a donné pouvoir à Mme HAMELIN Nathalie ; Mme CUSSONNEAU Françoise a donné pouvoir à M. CHARRIER Jean-Yves, M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à M. BRIN Jean-Luc, M. DEFOSSE Éric a donné pouvoir à M. AUDRAIN Vincent

Absentes excusées : 3 / 22 Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, Mme POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : M. CHARRIER Jean-Yves

Liste des délibérations

Les délibérations ont été télétransmises et publiées sur le site internet de la commune 20 septembre 2024 en application de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021.

CM du :	DCM n°	THEMATIQUE	OBJET
17 septembre 2024	2024091701	ADMINISTRATION GENERALE	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024
17 septembre 2024	2024091702	FINANCES PUBLIQUES	subventions locations de salles
17 septembre 2024	2024091703	FINANCES PUBLIQUES	marché d'attribution maîtrise d'œuvre géothermie
17 septembre 2024	2024091704	FINANCES PUBLIQUES	convention d'autoconsommation collective
17 septembre 2024	2024091705	FINANCES PUBLIQUES	Approbation du rapport de la CLECT
17 septembre 2024	2024091706	PERSONNEL COMMUNAL	erreur matérielle sur l'augmentation du temps de travail

Certifié conforme et publié

Le 25 septembre 2024

Le secrétaire de séance,

M. CHARRIER Jean-Yves



Le Premier Adjoint,

M. OLLIVIER Laurent





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur OLLIVIER Laurent, en l'absence de Monsieur Jean-Marc JOUNIER Le Maire.

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Membres présents : 12 / 22 et ayant pris part au vote 19 / 22

Adjoints : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie,

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme DENIS Fabienne, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien

Absents excusés ayant donné pouvoir : 7 / 22

Le Maire, M. JOUNIER Jean-Marc a donné pouvoir à Mme CARGOUËT Valérie ; Mme MARTIN Isabelle a donné pouvoir à M. TALEUX Sébastien ; M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à M. LUNEAU Christian ; M. MÉRIODEAU Gilles a donné pouvoir à Mme HAMELIN Nathalie ; Mme CUSSONNEAU Françoise a donné pouvoir à M. CHARRIER Jean-Yves, M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à M. BRIN Jean-Luc, M. DEFOSSE Éric a donné pouvoir à M. AUDRAIN Vincent

Absentes excusées : 3 / 22 Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, Mme POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : M. CHARRIER Jean-Yves

1° - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

VALIDE le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2024

Certifié conforme et publié

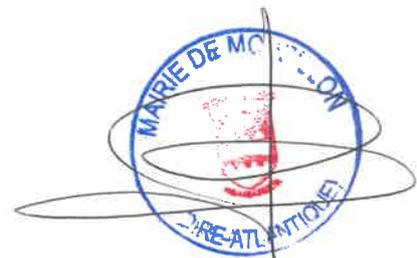
Le 25 septembre 2024

Le secrétaire de séance,

M. CHARRIER Jean-Yves

Le Premier Adjoint,

M. OLLIVIER Laurent





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur OLLIVIER Laurent, en l'absence de Monsieur Jean-Marc JOUNIER Le Maire.

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Membres présents : 12 / 22 et ayant pris part au vote 19 / 22

Adjoints : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie,
Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme DENIS Fabienne, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien

Absents excusés ayant donné pouvoir : 7 / 22

Le Maire, M. JOUNIER Jean-Marc a donné pouvoir à Mme CARGOUËT Valérie ; Mme MARTIN Isabelle a donné pouvoir à M. TALEUX Sébastien ; M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à M. LUNEAU Christian ; M. MÉRIODEAU Gilles a donné pouvoir à Mme HAMELIN Nathalie ; Mme CUSSONNEAU Françoise a donné pouvoir à M. CHARRIER Jean-Yves, M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à M. BRIN Jean-Luc, M. DEFOSSÉ Éric a donné pouvoir à M. AUDRAIN Vincent

Absentes excusées : 3 / 22 Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, Mme POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : M. CHARRIER Jean-Yves

3° - FINANCES PUBLIQUES

a) Subventions exceptionnelles : participation aux coûts de location de salle

Monsieur Jean-Yves Charrier, l'Adjoint à la vie associative sur proposition de la commission Vie Associative qui s'est réunie le 5 septembre 2024, propose au Conseil Municipal des subventions exceptionnelles liées aux locations de salle ou de participation à des frais engagés ci-dessous.

Il est entendu que les frais de ménage restent à la charge du locataire. Il est donc proposé les subventions suivantes :

- 775 € pour l'association l'étoile Mouzillonnaise de Gymnastique pour la participation au coût de location du complexe de la Prée pour les 70 ans du Club, le 13 avril 2024,
- 509 € pour l'OGEC St Joseph, pour la participation au coût de location du complexe de la Prée pour la kermesse de l'école, le 22 juin 2024,
- 317 € pour l'association Raconte-moi Mouzillon pour la location du complexe de la Prée pour la soirée théâtre, le 16 mars 2024,
- 463,80 € pour le comité des fêtes de Mouzillon, pour couvrir les frais avancés pour l'organisation du buffet du forum associatif, le 08 avril 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** les subventions exceptionnelles suivantes :
 - L'étoile Mouzillonnaise de Gymnastique : 775,00 euros
 - l'OGEC de l'école St Joseph : 509,00 euros
 - Raconte-moi Mouzillon : 317,00 euros
 - Comité des fêtes de Mouzillon : 463,80 euros
- **DIT** que les sommes sont inscrites au budget

Certifié conforme et publié

Le 29 septembre 2024

Le secrétaire de séance,

M. CHARRIER Jean-Yves



Le Premier Adjoint,

M. OLLIVIER Laurent





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur OLLIVIER Laurent, en l'absence de Monsieur Jean-Marc JOUNIER Le Maire.

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Membres présents : 12 / 22 et ayant pris part au vote 19 / 22

Adjoints : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie,
Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme DENIS Fabienne, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien

Absents excusés ayant donné pouvoir : 7 / 22

Le Maire, M. JOUNIER Jean-Marc a donné pouvoir à Mme CARGOUËT Valérie ; Mme MARTIN Isabelle a donné pouvoir à M. TALEUX Sébastien ; M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à M. LUNEAU Christian ; M. MÉRIODEAU Gilles a donné pouvoir à Mme HAMELIN Nathalie ; Mme CUSSONNEAU Françoise a donné pouvoir à M. CHARRIER Jean-Yves, M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à M. BRIN Jean-Luc, M. DEFOSSE Éric a donné pouvoir à M. AUDRAIN Vincent

Absentes excusées : 3 / 22 Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, Mme POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : M. CHARRIER Jean-Yves

3° - FINANCES PUBLIQUES

b) Attribution du marché de maîtrise d'œuvre de réalisation d'une installation de géothermie

Vu le code général des Collectivités territoriales et les articles L.1111-1 et L.2121-29,

Vu le code de la commande publique,

Considérant la présentation du conseiller en énergie partagée de TE44 qui a été réalisée lors du conseil municipal du 9 juillet dernier, il convient de réaliser une installation de géothermie sur trois sites : école, restaurant scolaire et future périscolaire,

Monsieur Laurent Ollivier, l'adjoint aux Bâtiments indique qu'une procédure adaptée a été réalisée du 26 juillet au 4 septembre 2024 midi.

Après l'étude et l'expertise technique proposée par le conseiller en énergie partagée de TE44, le bureau municipal propose de retenir l'offre de l'entreprise BatiMgie pour un montant de 65 583,60 €TTC dont le montant en €HT correspondant à 10,1% du montant des travaux estimés à 540 000 €HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

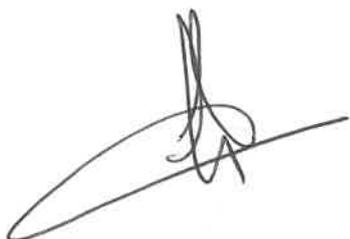
- **RETIENT** la proposition de l'entreprise BatiMgie pour un montant de 65 583,60 €TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié conforme et publié

Le 25 septembre 2024

Le secrétaire de séance,

M. CHARRIER Jean-Yves



Le Premier Adjoint,

M. OLLIVIER Laurent





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur OLLIVIER Laurent, en l'absence de Monsieur Jean-Marc JOUNIER Le Maire.

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Membres présents : 12 / 22 et ayant pris part au vote 19 / 22

Adjoints : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie,

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme DENIS Fabienne, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien

Absents excusés ayant donné pouvoir : 7 / 22

Le Maire, M. JOUNIER Jean-Marc a donné pouvoir à Mme CARGOUËT Valérie ; Mme MARTIN Isabelle a donné pouvoir à M. TALEUX Sébastien ; M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à M. LUNEAU Christian ; M. MÉRIODEAU Gilles a donné pouvoir à Mme HAMELIN Nathalie ; Mme CUSSONNEAU Françoise a donné pouvoir à M. CHARRIER Jean-Yves, M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à M. BRIN Jean-Luc, M. DEFOSSE Éric a donné pouvoir à M. AUDRAIN Vincent

Absentes excusées : 3 / 22 Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, Mme POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : M. CHARRIER Jean-Yves

3° - FINANCES PUBLIQUES

c) Convention d'autoconsommation collective

Vu le code général des Collectivités territoriales et les articles L.1111-1 et L.2121-29,

La commune de Mouzillon s'inscrit dans une politique de production locale d'énergie photovoltaïque avec une centrale en ombrière sur le parking de l'évêché et dont le contrat d'obligation d'achat est en cours de signature.

Considérant la présentation de l'entreprise ENRYK lors du conseil municipal du 9 juillet dernier et la proposition de convention pour la gestion opérationnelle de l'autoconsommation collective sur les points suivants :

- Suivi mensuel de la production de votre centrale et une optimisation des flux pour minimiser le reliquat en fonction de nos règles de gestion,
- Gestion de notre contrat d'obligation d'achat,
- Gestion de la facturation et des déclarations de fiscalité énergétique,
- Gestion des entrées sorties de consommateurs et des évolutions contractuelles en fonction des règles de gestion définies,
- Relations avec Enedis et avec les fournisseurs pour assurer le suivi des flux et des facturations de l'énergie hors vente locale,

Cette gestion opérationnelle sera facturée selon les tarifs suivants :

Description	Quantité	Frais de gestion en cent€/kWh
Livraison au sein des sites de la commune	kWh partagé	0,6 c€ / kWh
Vente aux consommateurs tiers	kWh vendus	1,5 c€ / kWh

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

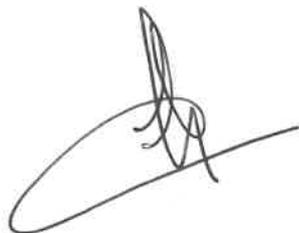
- **APPROUVE** la convention de prestation d'autoconsommation sur une période de 3 ans au tarif indiqué,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec la prestation de services ainsi que les avenants éventuels à venir.

Certifié conforme et publié

Le 25 septembre 2024

Le secrétaire de séance,

M. CHARRIER Jean-Yves



Le Premier Adjoint,

M. OLLIVIER Laurent





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur OLLIVIER Laurent, en l'absence de Monsieur Jean-Marc JOUNIER Le Maire.

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Membres présents : 12 / 22 et ayant pris part au vote 19 / 22

Adjoints : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie,
Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme DENIS Fabienne, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien

Absents excusés ayant donné pouvoir : 7 / 22

Le Maire, M. JOUNIER Jean-Marc a donné pouvoir à Mme CARGOUËT Valérie ; Mme MARTIN Isabelle a donné pouvoir à M. TALEUX Sébastien ; M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à M. LUNEAU Christian ; M. MÉRIODEAU Gilles a donné pouvoir à Mme HAMELIN Nathalie ; Mme CUSSONNEAU Françoise a donné pouvoir à M. CHARRIER Jean-Yves, M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à M. BRIN Jean-Luc, M. DEFOSSE Éric a donné pouvoir à M. AUDRAIN Vincent

Absentes excusées : 3 / 22 Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, Mme POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : M. CHARRIER Jean-Yves

3° - FINANCES PUBLIQUES

d) Approbation du rapport de la CLECT

Laurent Ollivier, l'adjoint aux bâtiments informe que par courrier en date du 15 juillet 2024, la Présidente de la Communauté de communes Sèvre et Loire lui a transmis le rapport établi par la C.L.E.C.T (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) en date du 18 juin 2024, portant sur le calcul des charges transférées du service commun informatique pour les points suivants :

- Recrutement d'un 4^{ème} poste à compter du 22/04/2024
- Retrait de la ville de Vallet du service commun informatique à compter du 01/07/2025

Pour rappel, dans une Communauté de communes à fiscalité professionnelle unique, la Communauté de communes est amenée à verser ou à recevoir une attribution de compensation via les communes afin d'assurer, pour chaque transfert de compétences, une neutralité budgétaire entre les dépenses et les recettes transférées.

La C.L.E.C.T. a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité. Elle établit un rapport qui est soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 11 communes-membres de la Communauté de communes Sèvre et Loire.

Ce rapport sera adopté définitivement si la majorité qualifiée des communes (soit la moitié des communes représentant les deux-tiers de la population ou les deux-tiers des communes représentant la moitié de la population de l' E.P.C.I.) l'approuve. A l'issue, le Conseil communautaire sera amené à

se prononcer sur les montants d'attribution de compensation définitifs pour chaque commune-membre.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le code général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la commission locales d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 18 juin 2024,

Vu le rapport de la CLECT transmis par la Communauté de Communes Sèvre et Loire par courrier en date du 15 juillet 2024,

Considérant l'approbation du rapport de la CLECT à l'unanimité des commissaires présents lors de la commission du 18 juin 2024,

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée de la moitié des communes représentant les deux-tiers de la population ou les deux-tiers des communes représentant la moitié de la population,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les conclusions du rapport de la CLECT ci-annexé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote de **11 pour et 2 abstentions** :

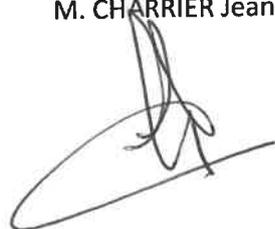
- **APPROUVE** le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du 18 juin 2024 ci-joint annexé,
- **VALIDE** les tableaux définitifs de montants d'attribution de compensation appliqués aux dates de transfert, tels qu'ils sont présentés au sein du rapport de la C.L.E.C.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire relatif à ce sujet.

Certifié conforme et publié

Le 25 septembre 2024

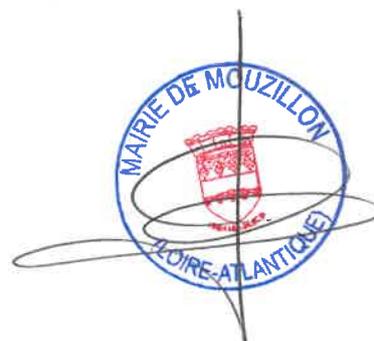
Le secrétaire de séance,

M. CHARRIER Jean-Yves



Le Premier Adjoint,

M. OLLIVIER Laurent





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur OLLIVIER Laurent, en l'absence de Monsieur Jean-Marc JOUNIER Le Maire.

Date de la convocation : 13 septembre 2024

Membres présents : 12 / 22 et ayant pris part au vote 19 / 22

Adjoints : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie,
Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme DENIS Fabienne, Mme JOLY Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme PAQUEREAU Chantal, M. TALEUX Sébastien

Absents excusés ayant donné pouvoir : 7 / 22

Le Maire, M. JOUNIER Jean-Marc a donné pouvoir à Mme CARGOUËT Valérie ; Mme MARTIN Isabelle a donné pouvoir à M. TALEUX Sébastien ; M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à M. LUNEAU Christian ; M. MÉRIODEAU Gilles a donné pouvoir à Mme HAMELIN Nathalie ; Mme CUSSONNEAU Françoise a donné pouvoir à M. CHARRIER Jean-Yves, M. HUREAU Stéphane a donné pouvoir à M. BRIN Jean-Luc, M. DEFOSSE Éric a donné pouvoir à M. AUDRAIN Vincent

Absentes excusées : 3 / 22 Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, Mme POTIGNY Laure

Secrétaire de séance : M. CHARRIER Jean-Yves

4° - PERSONNEL COMMUNAL

a) Modification du temps de travail des postes de titulaires

Considérant la délibération 2024070910 prise le 9 juillet 2024 par le Conseil Municipal de Mouzillon,

Considérant que le poste d'adjoint d'animation dont la quotité initiale était de 24,61/35^{ème} ne devait pas être proposé à 27.02/35^{ème},

Au regard de cette erreur matérielle, il convient de maintenir le poste de l'agent à 24,61/35^{ème},

Madame Valérie Cargouet, l'adjointe à l'enfance jeunesse et éducation propose de maintenir le poste initial et de ne pas tenir compte de l'augmentation proposée.

GRADE	Temps de travail / 35	Nombre de poste	Motif	Recrutement
C ADJOINT D'ANIMATION	24,61	1	Erreur matérielle	NON
C ADJOINT D'ANIMATION	27,02	-1 supprimé		NON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** le poste d'adjoint d'animation à 24,61/35^{ème},
- **VALIDE** le nouveau tableau des effectifs joint à la présente délibération,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget,

Certifié conforme et publié

Le 25 septembre 2024

Le secrétaire de séance,

M. CHARRIER Jean-Yves



Le Premier Adjoint,

M. OLLIVIER Laurent

